

LIGUE DE BRETAGNE DE BADMINTON
L. B. BA.

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 déclarée
à la Préfecture du Finistère le 4 janvier 1983
n° de dossier : 311115
Siège social : 19 Rue Le Brix 35200 RENNES
N° d'agrément 04.35.S.155

PROJET

Le présent procès-verbal doit être considéré comme provisoire jusqu'à son adoption au cours de la prochaine séance.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 03 octobre 2020
à ROSTRENEN.

L'an deux mille vingt et le 03 octobre à 9 heures 30, les membres de l'association dénommée Ligue de Bretagne de Badminton (L. B. BA.), dont le siège social est 19 rue le Brix, 35 200 RENNES, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire à la Salle des Fêtes de Rostrenen (Impasse Vinogen Ar Feunteun 22 110 ROSTRENEN), sur convocation du Président par lettre simple et par annonce dans Ouest-France et le Télégramme de Brest, conformément aux dispositions des statuts.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par chaque membre présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel qu'en qualité éventuelle de mandataire.

Représentants des Comités Départementaux : 34 sur 38

Nombre de mandats : 91 voix sur 102

Comité Départemental 22 : 6 représentants avec 2 voix chacun et 3 représentants avec 3 voix

Comité Départemental 29 : 5 représentants avec 2 voix chacun et 1 représentant avec 3 voix

Comité Départemental 35 : 3 représentants avec 4 voix chacun et 7 représentants avec 3 voix

Comité Départemental 56 : 6 représentants avec 3 voix chacun et 3 représentants avec 2 voix

Membres du Conseil d'administration

Présents : Marc BODIGUEL, Agnès CHACUN, Stéphane COQUIO, Jean-Paul DIDIER, Régis HERVE, Olivier MACE.

Absent : Bruno MILON.

Absents excusés : Bruno BEAUFILS, Christian BECKER Jean-Marie CLEMENT, Aline HERVE, Michel PIOLOT, Thierry RENON.

Jean Paul DIDIER préside en sa qualité de Président de l'Association, Olivier MACE est désigné par l'Assemblée Secrétaire de Séance.

Le Président constate que les membres présents et représentés sont au nombre de 34 et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président met à disposition des membres de l'assemblée :

- Les statuts de l'association
- Un exemplaire de la convocation de l'assemblée
- Les pouvoirs des membres représentés
- La feuille de présence certifiée exacte

Le Président déclare que tous les documents devant, d'après les dispositions légales et statutaires, être communiqués aux membres de l'association avant la tenue de l'assemblée, l'ont été dans les délais imposés.

L'assemblée lui en donne acte.

Le Président rappelle que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant :

1. Adoption du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Elective du 18 mai 2019
2. Rapport moral du Président
3. Rapport financier du Trésorier
 - Bilan financier
 - Budget prévisionnel
4. Questions diverses
5. Remise de récompenses

Le Président salue les membres de l'assemblée et leur souhaite la bienvenue.

1-Procès-verbal de l'Assemblée Générale Elective du 18 mai 2019

Lecture est faite du procès-verbal de l'assemblée générale électorale du 18 mai 2019.

Vote n°1

Adoption du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Elective du 18 mai 2019

Vote Contre : 0

Abstention : 0

Vote Pour : 91

Le Procès-verbal de l'Assemblée Générale Elective du 18 mai 2019 est adopté à l'unanimité

2-Rapport Moral du Président

Le Président présente son rapport moral de son mandat de présidence.

Aucune question n'est posée par l'assemblée.

Vote n°2

Approbation du Rapport Moral du Président

Vote Contre : 0

Abstention : 0

Vote Pour : 91

Le rapport moral du président est approuvé à l'unanimité.

3-Rapport Financier du Trésorier

Bilan financier. Le Trésorier présente le bilan financier de l'année 2019 (cf. documents joints) en précisant certains points.

Vote n°3
Approbation du bilan financier 2019
Vote Contre : 0
Abstention : 0
Vote pour : 91

Le bilan financier 2019 est approuvé à l'unanimité

Budget prévisionnel. Le Trésorier présente le budget prévisionnel de l'année 2020 (cf. documents joints).

Vote n°4
Adoption du budget prévisionnel 2020
Vote Contre : 0
Abstention : 0
Vote pour : 91

Le budget prévisionnel 2020 est adopté à l'unanimité

4- Questions relatives aux commissions

- Interclubs : Questionnement sur les mesures prises par la Ligue par rapport au COVID.
- Commission Ligue Officiels Techniques: Le club de Saint-Brieuc demande à la commission ce qu'il est envisagé sur le manque d'arbitres et ne comprend pas qu'on puisse refuser des personnes en formation.
- Questions concernant le protocole sanitaire qui doit être mis en place lors des tournois, échange entre les personnes présentes dans l'assemblée.

5- Questions diverses

Aucunes questions diverses

6- Remise de récompenses

Le Mérite Fédéral de Bronze est remis à :

- Jean-Louis FARDEAU du club de Laillé (Absent excusé)
- Sophie GACHET du club de Lanester (Absente excusée)
- Régis HERVE du club de Rostrenen (présent)
- Sébastien LE GUILLOUX du club de Saint-Brieuc (présent)
- Daniel PROVOST du club des Municipaux de Rennes (Absent excusé)

Le Mérite Fédéral d'Argent est remis à :

- Bruno BEAUFILS de la Ligue (Absent excusé)
- Eric LISSILLOUR du club de Saint-Jacques (Absent excusé)

Intervention de Yohan PENEL, candidat à l'élection à la FFBaD.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 00.

De tout ce qui a été présenté lors de cette assemblée générale, a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et le Secrétaire de séance.

LE PRESIDENT

LE SECRETAIRE DE SEANCE